

# ACHETEZ, VENDEZ, LOUEZ

votre bien avec la Safer.



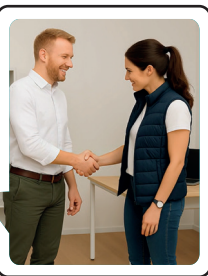
# LES 6 ÉTAPES.

## VOUS RECHERCHEZ UN BIEN.

1

### Rencontre avec la Safer.

Vous **rencontrez le conseiller foncier de la Safer** de votre département pour lui présenter votre projet et bénéficiez de son expertise terrain et de sa connaissance approfondie du marché foncier local.



2

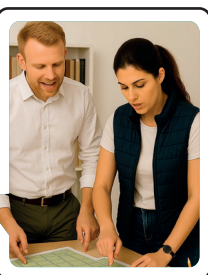
### Identification d'un bien.

La Safer vous aide dans la recherche du bien qui **correspond le mieux à votre projet, au prix le plus juste.**

Les ventes des biens sont annoncées par la Safer sur internet, dans deux journaux locaux désignés par le préfet et affichées 15 jours en mairie.

Vous pouvez aussi chercher sur le site du groupe Safer : [www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com)

*C'est une spécificité  
de la Safer*



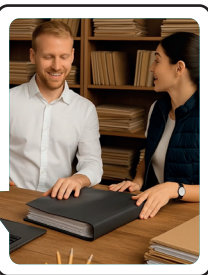
3

### Constitution d'un dossier.

**Vous constituez votre dossier de candidature.**

La Safer peut vous aider dans son élaboration.

Tous les dossiers sont ensuite examinés de manière équitable sans arbitrage préalable.



Vous avez **déjà un financement**

*Vous complétez votre dossier avec les éléments de financement.*

Vous avez **besoin d'un financement**

*La Safer peut vous aider (à trouver une banque, un investisseur privé ou vous orienter vers un fonds de portage...).*

# VOUS VENDEZ, LOUEZ UN BIEN.

1

## Mise en vente, en location du bien.

**Vous pouvez informer la Safer de votre région de votre projet de vente, de location.**

Le conseiller foncier en charge de votre département dispose d'une connaissance approfondie du marché foncier local.

La Safer peut vous accompagner aussi **dans la transmission globale de votre exploitation.**

*C'est une spécificité de la Safer*



2

## Estimation et mandat à la Safer.

Le conseiller foncier de la Safer de votre département réalise l'estimation de votre bien et prend en charge l'ensemble des démarches.

**Il vous suffit de confier un mandat à la Safer.**



3

## Recherche de candidat.

**L'appel à candidatures est annoncé par la Safer** sur internet, dans un journal local désigné par le préfet et affiché 15 jours en mairie.

La Safer peut également avoir recours à des sites internet spécialisés tels que [www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com)

*Un projet municipal*  
*Un projet agricole*  
*Un projet rural*



# LES 3 ÉTAPES COMMUNES.

4

## Recueil de toutes les candidatures.

Chaque candidat remet son projet à la Safer qui recueille tous les dossiers. Quel que soit votre projet, parlez-en à votre conseiller foncier !



5

## Consultation des acteurs du territoire.

Toutes les candidatures sont examinées sans exception dans le cadre du « Comité technique départemental » qui donne son avis motivé sur les projets en fonction des politiques locales définies. Il est composé d'une quinzaine à une trentaine de représentants issus de l'agriculture, de l'administration, du monde économique, de l'environnement, des collectivités territoriales, en bref de tous les acteurs du territoire...

*C'est une spécificité de la Safer*



Quel candidat est **retenu** ?

Selon les politiques d'aménagement locales, le **Comité technique départemental** retiendra un ou plusieurs projets :

- ✓ pour installer un jeune
- ✓ pour l'environnement
- ✓ consolider une exploitation
- ✓ ou le développement local

Vidéo



6

## Décision de la Safer et réalisation de la vente.

### Accord final des représentants de l'État

Le projet retenu doit être agréé par les services de l'État (Agriculture et Finances). Entre la promesse de vente et le choix de l'acquéreur, il faut compter entre 2 et 3 mois. Une fois la décision prise, la signature de l'acte de vente a lieu chez le notaire.

**La Safer vous accompagne tout au long de la procédure.**



# NOUS PROTÉGEONS LE FONCIER.

Depuis notre création, nous avons vu nos missions évoluer en réponse aux enjeux agricoles, environnementaux et territoriaux : d'abord centrées sur la modernisation de l'agriculture et la restructuration des exploitations, les Safer se sont progressivement élargies à l'aménagement rural, au développement local, à la protection de l'environnement, à la transparence du marché foncier, puis plus récemment à la lutte contre l'artificialisation et la concentration excessive des terres et à la régulation des transferts de foncier sous formes sociétaires.

En qualité d'opérateur foncier, l'État nous a dotées de 4 missions d'intérêt général prévues par le code rural et de la pêche maritime.



## **Dynamiser** l'agriculture et la forêt.

- ✓ Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- ✓ Aider des exploitants à consolider leurs exploitations
- ✓ Préserver l'usage des terres agricoles
- ✓ Restructurer et transmettre les forêts pour mieux produire



## **Accompagner** le développement local.

- ✓ Guider les collectivités dans leurs réflexions et actions foncières dans un contexte de sobriété
- ✓ Apporter aux collectivités les outils opérationnels pour répondre aux enjeux à venir
- ✓ Apporter des solutions foncières aux porteurs de projets



## **Agir** en faveur de l'environnement.

- ✓ Préserver les paysages et les ressources naturelles
- ✓ Lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation
- ✓ Contribuer à la diversité des systèmes de production et favoriser toutes les pratiques respectueuses de l'environnement



## **Réguler** le marché foncier rural et **assurer** la transparence du marché.

- ✓ Assurer l'observation foncière, la veille foncière et la transparence du marché
- ✓ Alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux
- ✓ Transmettre aux collectivités les informations sur les mouvements fonciers

# ENSEMBLE, NOUS PARTICIPONS À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

- Les usages du foncier se multiplient
- La terre est un outil de production
- Les terrains sont nécessaires pour créer des zones d'habitat, d'activités de loisirs
- L'environnement, les ressources naturelles et les paysages doivent être protégés
- La terre est un bien rare à préserver pour les générations futures



## Pourquoi contacter la Safer ?

- ✓ Profitez d'une **expertise reconnue** et d'une **connaissance approfondie** de votre région
- ✓ Bénéficiez d'un **accompagnement et des conseils personnalisés** jusqu'à la signature de l'acte
- ✓ Achetez, vendez ou louez en toute **transparence** et à la **juste valeur**
- ✓ Accédez à des **solutions sur mesure** adaptées à vos besoins
- ✓ Sécurisez votre transaction grâce à un **cadre juridique fiable**
- ✓ Garantisiez les **paiements dans les délais** convenus

## Informations et contacts en Safer :



Rendez-vous sur nos sites internet :

- ✓ le site du groupe safer.fr
- ✓ les sites régionaux des Safer
- ✓ le-prix-des-terres.fr
- ✓ proprietes-rurales.com

Et sur nos réseaux sociaux :



Conception, réalisation : Fédération Nationale des Safer  
91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Impression : Goubault Imprimeur, certifié ISO 14001  
Imprimé sur papier PEFC

*Les visuels ont été réalisés avec l'aide de l'IA, à partir de prompts descriptifs rédigés intégralement par la FNSafer.*